

# cosmétiquehebdo

ISSN : 1297 4773

L'INFORMATION DES DÉCIDEURS DE LA BEAUTÉ

## marchés

### Il a dit...

**Philippe Benacin**, PDG d'Interparfums, lors d'une conférence de la SFP : « *La licence de parfum d'une marque est une chose compliquée à acquérir. Celles dont je rêve ne veulent pas de moi et inversement, il y a une foule de marques qui me sollicitent et dont je ne veux pas ! (...)* Pour développer une licence parfum, la marque doit être très forte au départ et évoquer un univers qui va bien plus loin que ses produits. Son nom doit être synonyme d'ambiance, et il n'y en a pas tant que cela (...). Repetto est une pépite potentielle, car elle ouvre la porte du monde de la danse, au-delà de ses ballerines. Mais le challenge est qu'elle est encore quasi inconnue dans certains pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou les Etats-Unis. Heureusement, elle parle à toute l'Asie. Balmain, aujourd'hui, pour les fous de mode, c'est une marque ultra-pointue à notoriété mondiale. Nous préparons un gros lancement pour janvier 2014. »

## nouvelles technologies

### UNE ASSURANCE POUR LES INSTITUTS



La Confédération nationale de l'esthétique parfumerie (Cnep) a mis au point, avec l'assureur Beazley, un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile professionnelle des esthéticiennes pour toutes leurs prestations, notamment celles pratiquées avec du matériel technologique (laser, ultrasons, lumière pulsée). Et ce, en prévision du décret sur les actes esthétiques, attendu cette année. La Cnep espère que ce texte autorisera les esthéticiennes à pratiquer la dépilation à la lumière pulsée, réservée pour l'instant aux médecins. «Devant un tel flou juridique autour de la lumière pulsée, les assureurs se sont toujours refusés à couvrir les risques associés à son utilisation. Pourtant, plus de 8 000 machines sont en place dans des centres de soin depuis presque dix ans, avec une sinistralité zéro, explique **Régine Ferrère**, présidente de la Cnep. Nous nous sommes donc rapprochés de Beazley, dont l'expérience dans le secteur de l'esthétique était déjà éprouvée aux Etats-Unis et en Australie. Au-delà de la lumière pulsée, notre souhait était de mettre en place une couverture des risques pour les soins de beauté et de bien-être pratiqués avec les nouvelles technologies, qui constituent la principale demande des consommateurs, en particulier pour les soins anti-âge et minceur.» Le contrat est proposé en exclusivité aux membres de la Cnep. Pour en bénéficier, la praticienne doit être titulaire d'un diplôme d'esthétique et avoir suivi une formation qualifiante pour chacune des technologies utilisées dans son institut.

MARYLINE LE THEUF



### BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À

Cosmétique Hebdo - 28481 Thiron Cedex - France ou par fax au +33(0)2 37 29 69 35 - e-mail: abonnescosmedias@reedbusiness.fr

- OUI, je m'abonne pour 1 an avec 45 n°s de la Lettre + les alertes e-mail pour 645€ (France) / 695€ (DOM-TOM, Etranger) soit près de 30% de réduction\***

#### Mode de règlement

- Chèque bancaire libellé à l'ordre de RBI/Cosmédias  
 Carte bancaire (CB, Visa, Eurocard, Mastercard)

n° \_\_\_\_\_ (bloc de 3 chiffres au dos de votre carte)  
 expire fin \_\_\_\_ cryptogramme \_\_\_\_\_

- Virement bancaire ou postal sur le compte  
 CIC Saint Augustin GCE Sud  
 n° 30066/10947/00010155601/08

IBAN : FR76 3006 6109 4700 0101 5560 108  
 SWIFT/BIC : CMCIFRPP

- Règlement à réception de facture  
 Je souhaite recevoir une facture acquittée

#### Pour mieux vous connaître

**NOUVEAU !**

Une formule enrichie  
 pour une information  
 plus pointue

cosmétiquehebdo

LA SPA  
 OPTIMISTE



Société : .....

Nom : .....

Prénom : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél : .....

Fax : .....

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES